

Inconvénient du dépistage par scanner thoracique:

- Exposition aux rayons X plus élevé par rapport à une radiographie simple face
- Risques liés à la découverte et la prise en charge diagnostique de nodules pulmonaires bénins (impact psychologique, autre examens complémentaires prescrits...)
- Possibilité de découverte de nodules bénins

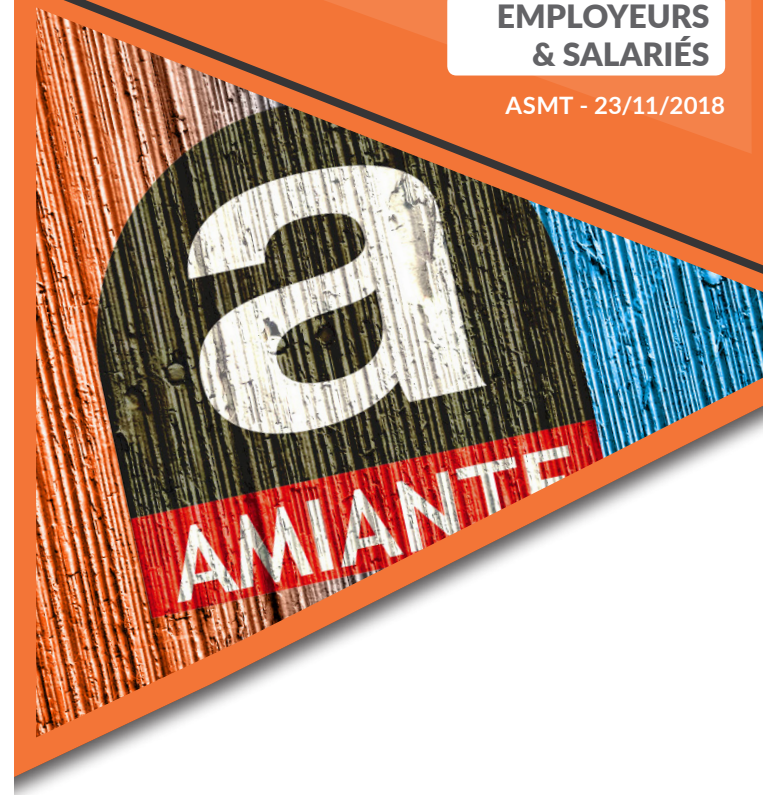
Avantage du dépistage post-exposition :

- Information sur l'exposition professionnelle (cursus professionnel et quantification de l'exposition)
- Information sur le droit à bénéficier du suivi et sur les droits d'indemnisations
- Connaissance sur l'état de santé
- Reconnaissance sociale et obtention d'indemnisation des préjudices (maladie professionnelle, indemnisation des FIVA (fond d'indemnisation des victimes de l'amiante) et droit à la cessation anticipée d'activité pour certains salariés).

Adhérer, se former, s'informer,
rejoignez-nous sur www.asmt65.fr



Scannez pour
rejoindre
notre site
internet



Vous devez pouvoir bénéficier d'un suivi post exposition

Information sur le niveau d'exposition

- Votre médecin du travail vous a demandé de retracer votre **cursus professionnel** afin de retracer votre **exposition antérieure à l'amiante**
- Il est primordial **d'évaluer au plus juste la durée, l'importance et la fréquence d'exposition**

Information sur les pathologies liées à l'amiante

Les **fibres d'amiante**, lorsqu'elles sont **inhalées** peuvent se déposer **au fond des poumons** et provoquer des **maladies respiratoires** :

- **Pathologies cancéreuses** : cancer broncho-pulmonaire et mésothéliome (plèvre)
- **Pathologies non cancéreuses** : plaques pleurales, asbestoses (fibrose pulmonaire), fibrose de la plèvre viscérale...

Certains maladies peuvent survenir après de faibles expositions mais la répétition de l'exposition augmente la probabilité de tomber malade

Les effets sur la santé d'une exposition à l'amiante surviennent souvent plusieurs années après le début de l'exposition

Information sur les moyens de dépistage des pathologies liées à l'amiante :

Il est **inutile** de faire des **radios pulmonaires** ou des **Épreuves Fonctionnelles Respiratoires (EFR)** pour le dépistage des maladies dues à l'amiante.

Mais compte tenu du **droit à la personne exposée de connaître son état de santé et de l'existence du système d'indemnisation**, le scanner thoracique (sans injection de produit de contraste) est proposé dans le cadre d'un **suivi post-exposition** selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous :

	1 ^{er} scanner thoracique (les maladies causées par l'amiante apparaissent longtemps après l'exposition)	Périodicité des scanner thoracique
Exposition forte	20 ans après l'exposition	Tous les 5 ans
Autres expositions	30 ans après l'exposition	Tous les 10 ans